



CPF et Financement des Formations : Guide pour les Salariés et les Entreprises

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif essentiel en France pour favoriser l'accès à la formation continue et permettre à chacun de développer ses compétences tout au long de sa vie professionnelle. Dans cet article, nous allons explorer les différentes sources de financement pour les formations CPF, les démarches pour en bénéficier, et les implications pour les entreprises qui souhaitent impliquer leurs salariés dans un cofinancement.

1. Le CPF : Un Outil pour Tous les Actifs

Le CPF est ouvert à tous les actifs : salariés, indépendants, demandeurs d'emploi, et même aux travailleurs libéraux. Ce compte est crédité en euros chaque année, à raison de 500 euros par an pour les salariés travaillant au moins à mi-temps, dans la limite de 5 000 euros. Les personnes peu qualifiées ou exerçant des métiers sous tension peuvent bénéficier d'un abonnement supplémentaire de 800 euros par an, avec un plafond de 8 000 euros.

2. Les Sources de Financement pour les Formations CPF

Pour les utilisateurs individuels : Les titulaires d'un CPF peuvent utiliser les fonds disponibles pour financer des formations éligibles. En cas de fonds insuffisants, plusieurs options de cofinancement peuvent être envisagées :

- **Abondements de l'employeur** : Si une formation intéresse l'entreprise et qu'elle est bénéficiaire pour le salarié, l'employeur peut abonder le CPF de son salarié en complément du solde de son compte. Cela renforce la synergie entre les besoins de l'entreprise et les ambitions du salarié.
- **Abondements des Opérateurs de Compétences (OPCO)** : Les OPCO peuvent également cofinancer certaines formations, en particulier celles alignées avec les besoins de l'entreprise. Les critères d'éligibilité dépendent des secteurs et des conventions collectives.
- **Cofinancement personnel** : Si le CPF ne couvre pas la totalité des frais, l'utilisateur peut décider d'ajouter des fonds personnels pour compléter la somme requise.

Pour les entreprises : Les entreprises ont la possibilité d'encourager le cofinancement des formations par leurs salariés via le CPF, surtout pour des projets de formation qui s'inscrivent dans une stratégie de développement de compétences.

- **Plan de Développement des Compétences (PDC)** : Les entreprises peuvent financer une partie des formations via le PDC et demander aux salariés de mobiliser leur CPF pour compléter le financement.



- **Accords d'entreprise** : Les entreprises peuvent formaliser des accords pour structurer ce type de cofinancement, notamment pour les formations stratégiques ou les reconversions.
- **Le FNE-Formation** : Pour les entreprises, il existe une possibilité depuis 2021, de faire appel à des fonds FNE dans le cadre de la transition écologique, numérique et alimentaire. Une fiche distincte traite de ces financements.

3. Démarches pour Bénéficiaire du Financement CPF

Les démarches pour bénéficier du financement CPF sont relativement simples pour les utilisateurs individuels, mais elles nécessitent une certaine coordination pour les cofinancements avec l'entreprise.

Étapes pour le salarié :

1. **Création et accès au compte CPF** : La première étape est de créer un compte sur la plateforme officielle Mon Compte Formation et de consulter son solde CPF disponible.
2. **Choix de la formation** : Sur le site Mon Compte Formation, le salarié peut rechercher les formations éligibles en lien avec son projet professionnel.
3. **Demande de financement** : En cas de fonds insuffisants, le salarié peut solliciter un cofinancement auprès de son employeur, de l'OPCO ou même de la Caisse des Dépôts et Consignations.
4. **Validation de la demande** : Une fois la formation choisie, le salarié peut envoyer la demande de financement via la plateforme. Si le cofinancement implique l'employeur, une validation préalable est requise de sa part.

Démarches pour l'entreprise :

1. **Identification des besoins** : Avant de proposer une formation en cofinancement via le CPF, l'entreprise doit identifier les compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs.
2. **Communication avec les salariés** : Il est important d'expliquer aux salariés l'intérêt de mobiliser leur CPF pour des formations soutenues par l'entreprise.
3. **Formalisation de l'accord** : Pour structurer le cofinancement, l'entreprise peut établir des accords ou des conventions de formation, afin de détailler les modalités du financement partagé.
4. **Coordination avec les OPCO et autres fonds publics** : Dans certains cas, l'entreprise peut obtenir des financements complémentaires en sollicitant son OPCO ou d'autres fonds publics.

4. Budget et Financement : Estimation des Coûts et Contribution des Parties



Le montant des formations CPF varie en fonction de leur nature, de leur durée et de leur contenu. Par exemple, une formation courte de quelques jours peut coûter quelques centaines d'euros, tandis qu'un cursus de reconversion professionnelle peut atteindre plusieurs milliers d'euros. La répartition du financement dépend de l'accord entre le salarié et l'entreprise. Attention, depuis avril 2024 une participation de 100 € par action de formation est requise.

5. Avantages du Cofinancement CPF pour les Entreprises et les Salariés

Le cofinancement via le CPF présente plusieurs avantages :

- **Pour l'entreprise** : Il s'agit d'un moyen efficace d'accompagner l'évolution des compétences en interne, en mobilisant des ressources externes comme le CPF et en engageant le salarié dans sa propre progression.
- **Pour le salarié** : Ce dispositif lui permet de développer ses compétences tout en participant à un projet collectif, avec une contribution financière de l'entreprise et des ressources externes comme les OPCO ou le FNE-Formation.

Conclusion

Le CPF est un levier puissant pour la formation continue des salariés et le développement des entreprises. En utilisant intelligemment les options de cofinancement, les entreprises peuvent non seulement encourager leurs salariés à suivre des formations stratégiques, mais aussi bénéficier de financements complémentaires pour alléger les charges. Les salariés, de leur côté, ont l'opportunité de monter en compétences tout en bénéficiant d'un soutien de leur employeur.